

Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

Le référentiel de compétences professionnelles **définit les objectifs et la culture commune à tous les professionnels du professorat et de l'éducation.**

Ces compétences s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et la formation continue.

Ce référentiel a plusieurs objectifs :

- Affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent se référer à la culture commune de leur profession
- **Reconnaître la spécificité des métiers** du professorat et de l'éducation
- **Identifier les compétences professionnelles** attendues

Le référentiel de compétences s'adresse à :

- L'institution : il en est la carte. Il traduit la culture professionnelle d'un métier dont l'identité recouvre des fondamentaux communs à tous
- Aux formateurs : il identifie les compétences fondamentales à acquérir en formation initiale, à consolider à l'entrée dans le métier et à développer tout au long de sa carrière.
- A l'enseignant : c'est un outil dynamique qui permet de s'auto-positionner et d'orienter son projet de formation

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Acteurs du service public d'éducation

Faire **partager les valeurs de la République.**

Inscrire son action dans le cadre des **principes fondamentaux du système éducatif** et dans le cadre réglementaire de l'école.

Au service de la réussite de tous les élèves

Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Prendre en compte la diversité des élèves

Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Agir en **éducateur responsable** et selon des **principes éthiques**

Maîtriser la langue française à des fins de communication

Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Acteurs de la communauté éducative

Coopérer au sein d'une équipe

Contribuer à l'action de la **communauté éducative**

Coopérer avec les parents d'élèves

Coopérer avec les partenaires de l'école

S'engager dans une **démarche individuelle et collective de développement professionnel**

Porteurs de savoirs et d'une culture commune

Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.

Experts des apprentissages

Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.
 Maîtriser les connaissances et les compétences propres à **l'éducation aux médias et à l'information**.

Le professeur de demain

Enseigner est un métier qui s'apprend tout au long de la vie dans un processus subtil de développement progressif et intégré de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être.

L'école du 21^e siècle doit former les élèves pour qu'ils soient capables de s'adapter tout au long de leur vie à un environnement en constante évolution, mondialisé, multiculturel, complexe, marqué par le numérique et la transformation de nombreux métiers.

Il s'agit de leur faire acquérir des connaissances solides, de les rendre capables de mobiliser leurs acquis à l'école et dans la vie, d'encourager leur curiosité et leur créativité, de leur donner la volonté de continuer à apprendre et entreprendre en mobilisant leur intelligence collective.

Le concept de culture commune à l'ensemble des professionnels de l'éducation renvoie l'idée que **tous les professionnels du service public de l'éducation se reconnaissent dans des valeurs et des convictions qui fondent leur action** : fraternité, laïcité, conviction dans l'éducabilité et tous les élèves.

Les enseignants se rassemblent autour d'objectifs communs qui assurent le sens, l'unité et la cohérence de leur action et auxquels ils doivent être préparés.

Le référentiel consacre l'importance des valeurs républicaines et la dimension collective du métier : **le travail d'enseignant est tout sauf un travail solitaire**.

Le professeur de demain est bienveillant, il fait mieux réussir ses élèves, il expérimente et innove au quotidien. C'est un praticien réflexif, en posture de recherche, qui fonde et ajuste son action sur l'évaluation des besoins et des progrès des élèves.

Il pratique la différenciation pédagogique pour s'adapter à la diversité des élèves.

Il utilise les outils numériques et les démarches de projet pour renforcer l'individualisation, l'interaction, la créativité et la collaboration entre les élèves.

Il contribue avec ses pairs à la conception et à la mise en œuvre du projet d'école dans son environnement.

Identifier des compétences communes à tous, c'est **poser un niveau d'exigence pour l'école de la République et garantir la même qualité du service sur tout le territoire**.

C'est aussi **aider chacune à se construire une identité professionnelle**.

Les 14 compétences que les professeurs doivent s'approprier progressivement s'organisent en quatre grands domaines :

- **Les valeurs de la République et le cadre éthique et institutionnel dans lequel elles se déploient**
- **Les thèmes d'éducation transversaux et les grands sujets sociétaux**
- **Les gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage**
- **Les connaissances liées au parcours des élèves**

L'enseignant doit mettre en œuvre la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments.

Le professeur de demain doit être réflexif, autonome et créatif. Il devra aussi intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier et s'ouvrir de plus en plus sur l'international et l'interculturel.

Propos de Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de Simone Bonnafous, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Il est possible de s'informer sur l'évaluation des professeurs stagiaires sur le site [Education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
Les outils d'accompagnement du professeur stagiaire définis par la DGESCO et les grilles d'évaluation de la DGRH pour la titularisation y sont disponibles, ainsi qu'en annexes 11, 12, 13 et 14 à la note de service sur les modalités d'évaluation du stage et la titularisation des personnels enseignants et d'éducation parue au BOEN du 26 mars 2015.
Lien : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87000